

Profession EDUCATION



**NANCY : UN CONGRÈS
DIFFICILE MAIS POSITIF**

**SGEN
CFDT**

Juin 1992

Mensuel

15 F

24

Une présentation dynamique de la CFDT, du syndicalisme, pour les jeunes salariés.

Dans un étui compact-disc, une plaquette quadri, outil de contact et de syndicalisation pour les équipes et les adhérents CFDT qui veulent "brancher" les jeunes.

Obtenir une machine à café, améliorer son lieu de travail ou un horaire, décrocher une bonne formation, se défendre ou défendre un collègue contre une injustice, empêcher l'usine du coin de pourrir les rivières, se battre contre le racisme, installer une école au Brésil... à la CFDT, on peut faire tout cela, ces grandes et ces petites choses. C'est ce que présente cette plaquette **disponible au syndicat de votre département.**



Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif *, transport de voiture, etc.

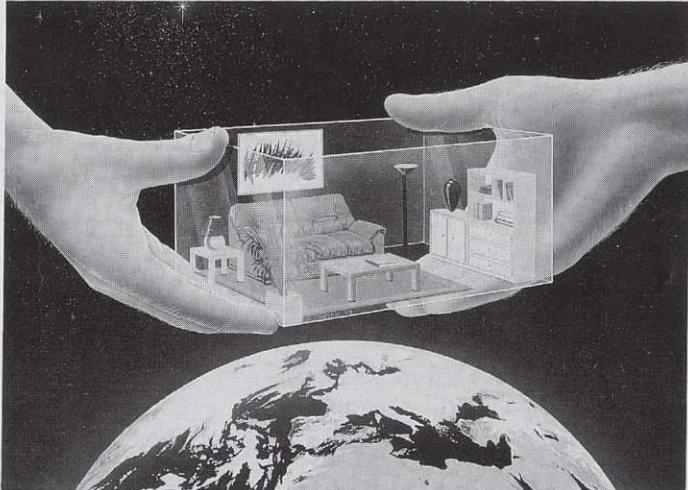
Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9-11, bd Gallieni
92230 Gennevilliers
Tél. : 40 80 20 20

Londres
Tél. : (4481) 9617595
Le Mans
Tél. : 43 23 42 42
Nantes
Tél. : 40 92 09 50
Brest
Tél. : 98 41 50 11
Dinan
Tél. : 96 39 32 92
Troyes
Tél. : 25 79 00 23
Metz
Tél. : 87 30 05 72
Lyon
Tél. : 78 77 54 33
Grenoble
Tél. : 76 62 05 64
Nice
Tél. : 93 64 59 40
Marseille
Tél. : 91 02 24 40
Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61
Tarbes
Tél. : 62 93 55 01
Marmande
Tél. : 53 20 65 65
Guadeloupe
Baie Mahault
Tél. : (590) 26 72 71
Martinique
Tél. : (596) 50 05 15
Guyane
Cayenne
Tél. : (594) 30 73 70
La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72
Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17
Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33
Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55
Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

LE MOIS

JACK LANG ET LA SECURITE

EDITO

L'URGENCE DU POMPIER

Des personnels Atoss supplémentaires, des appelés du contingent, des enseignants volontaires : tel est le cocktail de Jack Lang pour améliorer la "sécurité dans les établissements scolaires". Le Sgen-CFDT a émis une appréciation positive.

Asituation d'urgence, réponse d'urgence. Les mesures annoncées le 26 mai par Jack Lang sur "la sécurité dans les établissements scolaires" s'adressent à "ceux qui connaissent plus particulièrement des difficultés au plan de la sécurité et sont confrontés au quotidien aux problèmes de violence", dans les Zep urbaines principalement. Dans son communiqué de presse, Jack Lang parle de quatre-vingt établissements des académies de Créteil, Versailles, Lyon, Lille et Aix-Marseille.

Ces établissements se verront donc dotés de trois cents postes d'Atoss supplémentaires chargés -outre leurs tâches spécifiques- d'encadrer des bénéficiaires de Contrats-emplois-solidarité (CES) dont le nombre "augmentera de façon significative".

DEUX MILLE APPELES DU CONTINGENT

D'autre part, deux mille appels du contingent -prioritairement ceux qui ont une expérience de l'enseignement, des étudiants des IUFM- "se verront confier des tâches d'encadrement, de surveillance et d'animation au sein des équipes éducatives".

De leur côté, les personnels enseignants des établissements concernés bénéficieront d'"un aménagement de service leur permettant de consacrer une heure par semaine à des tâches spécifiques à l'établissement." Enfin, un mouvement particulier sera mis en place à la rentrée 1993 pour ces éta-



Henry REA

Quatre-vingts établissements de cinq académies sont plus particulièrement concernés par les mesures en faveur de la sécurité prises par Jack Lang.

blissements. A l'issue de trois années d'exercice, "les enseignants bénéficieront d'une priorité importante pour leur mutation".

Le gouvernement semble soudain mesurer l'importance du rôle des Atoss et des surveillants auprès des élèves. Dont acte. Mais faudra-t-il toujours attendre

qu'une situation soit bien dégradée pour qu'un ministre daigne enfin accorder du crédit à ce que nous demandons depuis longtemps ? Jouer les pompiers, c'est aujourd'hui nécessaire. Prévenir les incendies, c'est, pour demain, indispensable.

Jean-François Rossard

SOMMAIRE

- 3 EDITORIAL**
- ACTUALITE Le Mois**
- 3 Jack Lang et la sécurité : l'urgence du pompier**
- 4 Personnels techniques et sociaux : élections**
- 5 Revalorisation des PEGC : le risque de piétiner**
- 6 Réforme des lycées et des universités**
- INITIATIVES**
- 7 Les cycles à Vaux-en-Velin**

- 8 NOTES DE LECTURE**
- 9/15 DOSSIER**
- Nancy : un congrès difficile mais positif
- METIER**
- 16 Des milliers d'enseignants formés sur le tas**
- 17 BREVES CATEGORIELLES**
- 18 L'INVITE**
- Thérèse Boisdon (AGIEM)
- 19 PETITES ANNONCES**

Jack Lang a décidé de s'attaquer aux situations les plus difficiles, à travers son "plan sécurité". Au cours de ces derniers mois, nous avions alerté, à maintes reprises, le ministère sur les conditions de réussite des jeunes dans les zones les plus difficiles.

Les événements de Mantes-la-Jolie ou des Mureaux ont été le révélateur d'un quotidien souvent invivable. Des engagements avaient été pris puis, parfois, remis en cause. Des actions ont permis des améliorations. Mais il fallait sans cesse mettre en évidence le fossé entre la politique menée et l'ampleur des situations d'exclusion. Ce "plan sécurité" correspond en partie à ce que nous avons demandé. Le travail inter-institutionnel mis sur les rails avec la justice, la police, les services sociaux va dans le bon sens. Il en est de même de la création de trois cents postes d'Atoss à la rentrée 1992 dans des établissements difficiles ou encore du souci de stabilisation des équipes pédagogiques. Nous obtenons des résultats et il faut les valoriser. Mais il reste tant à faire ! Les effectifs dans les zones difficiles sont souvent trop chargés. Le temps de concertation pour assurer un vrai travail d'équipe est insuffisant. Les Zep manquent de moyens. Et le travail inter-institutionnel est trop timide. Jack Lang devrait aussi s'appuyer sur le tissu associatif et les collectivités. Quant aux emplois d'Atoss et de surveillants, leur nombre n'est pas à la hauteur du défi à relever. Un pas a été fait et le Sgen-CFDT l'apprécie. Mais des mesures plus hardies s'imposent pour lutter contre l'exclusion et l'échec scolaire !

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

LE SGEN-CFDT CHEZ FRÉDÉRIQUE BREDIN

J.M. Boullier, M. Genève et M.J. Lhémanne, reçus le 5 mai au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, ont insisté sur le manque de concertation : il aura fallu attendre un an pour que le ministre trouve quelques minutes à nous consacrer ! Le Sgen-CFDT s'est inquiété du manque de lisibilité de la politique ministérielle qui semble plus orientée vers les coups médiatiques que vers l'action à long terme. A propos des restrictions budgétaires, le Sgen-CFDT a souligné avec force que de nouvelles suppressions d'emplois au budget 1993 seraient inacceptables. Enfin, il a souhaité qu'un travail s'engage sur deux points :

- les fonctions des personnels techniques et pédagogiques et la valorisation de leur travail quotidien ;
- les astreintes particulières des Atoss à la Jeunesse et aux Sports.

Concernant ses orientations, F. Bredin a indiqué que, sans négliger le travail accompli par les associations, son action visait à toucher également les jeunes "inorganisés". De plus, tout en ne niant pas les difficultés budgétaires actuelles, elle a insisté sur l'augmentation importante des crédits d'interventions. Par contre, elle a reconnu les faiblesses du ministère en matière de communication interne et de valorisation des actions des personnels.

LE CRUCIFIX A L'ECOLE PUBLIQUE

Reverra-t-on le crucifix sur les murs de l'école publique de Maisons-du-Bois, dans le Doubs ? C'est ce que tente d'imposer le sénateur-maire Jean Pourchet au mépris de la laïcité. Mieux encore, il invoque, pour justifier sa tentative, la législation de Vichy. Une pétition circule, dont le Sgen-CFDT est signataire, pour mettre en échec cette tentative.

LES ENSEIGNANTS DE L'ETRANGER ONT VOTE

Les enseignants affectés à l'étranger ont voté pour désigner leurs représentants en Commissions consultatives paritaires ministérielles des Affaires étrangères et de la Coopération et à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Globalement le Sgen-CFDT obtient 14 % des voix.

PERSONNELS TECHNIQUES ET SOCIAUX

LE SGEN-CFDT PROGRESSE

Un tabac chez les assistantes sociales, une nette progression chez les agents et OP. Ces bons résultats aux dernières élections professionnelles sont le fruit du travail effectué en commission paritaire et à la mise en œuvre du syndicalisme d'adhérents.

Le Sgen-CFDT a fait un tabac chez les assistantes sociales, lors du renouvellement des commissions paritaires (CAP), le 9 avril 1992, passant de 29,42 % en 1988 à 43,36 %. Il récolte là le fruit du travail effectué en CAP et de son écoute attentive des revendications des personnels. En rédigeant, il y a plusieurs années, une plateforme revendicative correspondant à l'attente des assistantes sociales et un projet cohérent définissant leurs missions, le Sgen-CFDT a pu s'inscrire dans les actions menées en 1990/91. La preuve que le syndicalisme a toute sa place dans les revendications professionnelles et qu'il existe une place à prendre dans cette période de doute pour les salariés. Les revendications des assistantes sociales étaient justes. Elles ont agi, le Sgen-CFDT les a soutenues : il récolte là le fruit de la solidarité.

PRIORITE AUX BAS SALAIRES

Cette démarche n'est pas suffisamment perçue chez les personnels ouvriers et de service. En progressant globalement de mille voix, soit 2,2 %, le Sgen-CFDT est mal payé de son effort visant à faire progresser le statut de ces personnels. L'évolution est plus significative chez les ouvriers d'entretien et d'accueil (13,04 %) et les agents spécialistes (7,52 %) (soit + 2,64 % pour l'ensemble des agents) que les chez les ouvriers professionnels (7,37 % soit + 1,05 %). Nous voyons là une approba-



De l'action aux urnes : le Sgen-CFDT passe de 29 % en 1988 à 43 % en 92 chez les assistantes sociales.

tion du syndicalisme d'adhérents que le Sgen-CFDT a mené et la confirmation du bien fondé de ses efforts en direction des catégories les plus défavorisées.

Un travail s'impose sur le terrain, c'est l'une des priorités de ce mandat pour la "branche" Techniques/Santé/Sociaux. A cet effet, la mise en place de commissions nationales professionnelles et d'outils de syndicalisation est indispensable. C'était la demande des syndicats locaux dans le dernier mandat et lors de l'assemblée générale de la branche, lors du congrès de Nancy. A eux de nous en donner les moyens. En effet, l'hétérogénéité des résultats des académies est

significative : là où le nombre d'adhérents est en progression, les résultats électoraux suivent.

Enfin, ce scrutin a enregistré une baisse globale du nombre d'électeurs inscrits (- 3000) par rapport à 1988. Cela est dû, pour l'essentiel, au nombre d'emplois vacants occupés par des non-titulaires. Il y avait 92 500 électeurs inscrits dont 1 612 assistantes sociales. Au regard du nombre d'emplois alloués (105 000), il se confirme qu'il y a bien près de 15 000 non-titulaires qui effectuent des missions de service et sont rémunérés au-dessous du Smic.

Daniel Chatellier

REVALO DES PEGC

EN BREF

LE RISQUE DE PIÉTINER

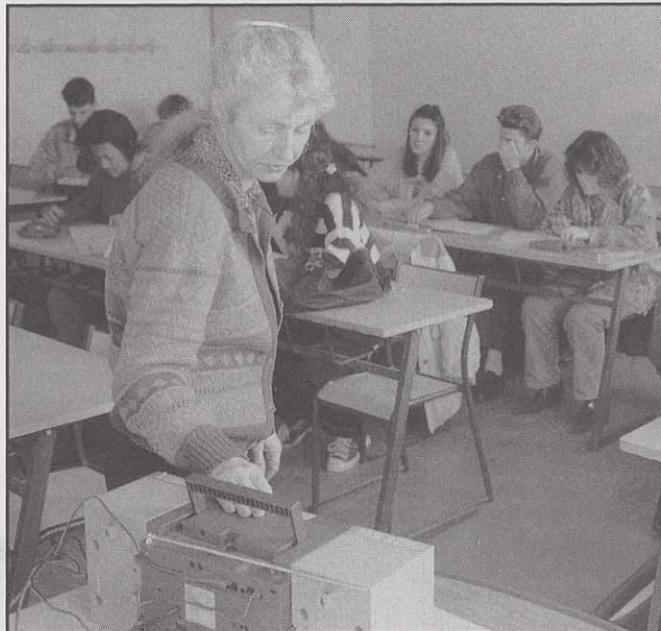
Une provision sera inscrite au budget 1993. Mais mise à part cette promesse, Jack Lang n'a encore rien décidé concernant l'avenir des PEGC. Raison de plus, après la journée d'action du 3 juin, de revendiquer plus fort l'intégration dans le corps des certifiés.

Le Sgen-CFDT appelle les PEGC à se mobiliser le 3 juin pour revendiquer leur intégration dans le corps des certifiés. Dans certaines académies, des rassemblements ont eu lieu devant le rectorat (notamment à Créteil, Nantes, Strasbourg et, le 10 juin, à Marseille) ; des délégations du Sgen-CFDT (parfois accompagnées des représentants de la Coordination des PEGC de France, comme à Créteil) ont été reçues par le recteur ou son représentant. A Paris, une délégation conduite par Jean-Michel Boullier, secrétaire général, était reçue par Jack Lang et plusieurs membres de son Cabinet. Un des points abordés lors de cette audience portait sur la revendication d'intégration.

LA NECESSITE D'UNE LARGE MOBILISATION

Le ministre a écouté et a précisé qu'il n'était pas question de laisser les choses en l'état, mais qu'il y avait nécessité de trouver une solution au problème en tenant compte de ce qu'est le corps des certifiés, mais aussi des services rendus par les PEGC. "Il y a nécessité de trouver le chemin en imaginant des solutions progressives", a souligné le ministre.

Rien n'est donc encore gagné sinon la promesse d'une provision dans le budget 1993, confirmée lors d'une nouvelle audience auprès du Cabinet du ministre, le 9 juin. Une large mobilisation est donc nécessaire pour forcer la main au ministère



Bader

PEGC et certifiés sont aujourd'hui face aux mêmes élèves, avec des charges de travail identiques. A quand le corps unique ?

qui, en tout état de cause, se doit de respecter l'engagement contenu dans le protocole d'accord sur la revalorisation de la fonction enseignante qui prévoit qu'"après 1992, les perspectives de carrière des PEGC seront analogues à celles des certifiés."

Les PEGC, victimes d'une injustice en 1989, doivent bien comprendre que, sans réelle mobilisation de leur part, rien n'avancera, ou trop lentement. La fédération Sgen-CFDT a fait parvenir aux syndicats locaux un modèle de lettre à adresser aux députés, sénateurs, préfets, recteurs. Il doit être largement repris. De leur côté, les certifiés doivent mesurer quelles pourraient être les conséquences du maintien de deux catégories bien dis-

tinctes en collège, avec tous les risques de voir ressurgir un corps de professeurs de collège, coupant le second degré en deux. Tous les PEGC ne possèdent pas une licence mais c'est le cas de beaucoup. Que dire de ceux qui, à une époque, en ont été interdits (les universités refusaient d'inscrire en année de licence les PEGC en formation ; des listes rouges existaient) ? L'hétérogénéité de la catégorie n'est pas un argument pour la laisser sur la touche car certifiés et PEGC sont bien, aujourd'hui, et ce depuis 1977, face aux mêmes élèves, avec les mêmes charges de travail. C'est ensemble qu'il faut avancer vers le corps unique !

Michel Debon

MICHEL VIVARELLI DECEDE A FURIANI

Michel Vivarelli, professeur de sciences-physique à Bastia, secrétaire du syndicat de l'enseignement privé CFDT, a été victime du drame du stade de Furiani. Nous assurons sa famille et ses amis de notre émotion et de notre entière solidarité.

BEREGOVY ET LA CONTRACEPTION

"La contraception pour ne penser qu'à l'amour" : tel était le slogan de la campagne contraception en direction des jeunes que devait lancer, le 12 mai, le secrétariat d'Etat chargé des Droits des femmes. Cette initiative qui associait plusieurs partenaires, dont la CFDT, le MFPF et la Fen, prévoyait la distribution de brochures sur la contraception, en particulier sur l'utilisation du préservatif, et la diffusion d'un spot télévisé. Sept cents établissements scolaires étaient volontaires pour la relayer.

Le premier ministre a décidé son report sine die car le spot "risquait d'introduire la confusion dans les esprits" et la campagne risquait "de choquer inutilement certaines sensibilités" !

Le Sgen-CFDT, avec une quarantaine d'organisations, appelle à la signature d'une "lettre ouverte-pétition" adressée à M. Bérégovoy pour dénoncer cette décision et demander le maintien de la campagne (texte à disposition dans les syndicats locaux).

DERNIERE MINUTE : Intégration certifiés

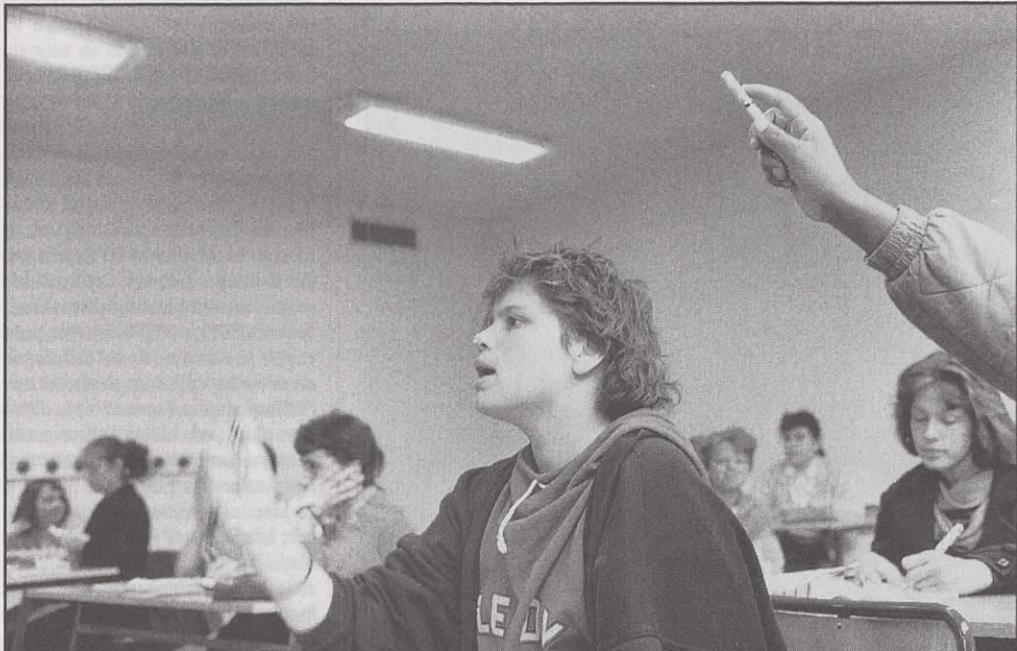
Le Sgen-CFDT a obtenu un contingent supplémentaire pour les listes d'aptitude (décret de 1972) des personnels du second degré concernant l'intégration dans le corps des certifiés. Soit 263 certifiés ; 82 agrégés ; 40 CPE ; 13 professeurs d'EPS de plus pour 1992. En commission paritaire (CAPN), les élus du Sgen-CFDT ont contesté le mode de calcul fort restrictif de la DPE (ministère). En effet, l'accord Durafour, signé en 1990, a porté le contingent de promotion interne au 1/5^e des titularisations dans le corps ; or, la DPE limitait le calcul aux titularisations par concours, en excluant celles par liste d'aptitude. Le Sgen-CFDT a donc obtenu la rectification de la base de calcul. Des CAPN sont prévues en juillet pour procéder aux nouvelles intégrations.

EN DIRECT

REFORME DES LYCEES ET DES UNIVERSITES

"LA RENOVATION CONTINUE"

Lycée et enseignement supérieur : sur ces deux chantiers engagés par L. Jospin, le nouveau ministre affiche sa volonté de poursuivre la rénovation. Les textes sur la seconde et la première seront soumis au conseil supérieur de l'Education en juillet. Vigilance !



Concernant l'enseignement supérieur, un arrêté modifiant l'organisation des études conduisant aux Deug, licences et maîtrises a été publié au Journal Officiel daté des 29 et 30 mai dernier. Conformément aux premières déclarations de Jack Lang, il reprend des mesures qui avaient fait l'objet, lors des vives discussions du début de 1992, d'un très large consensus. Modules capitalisables en premier et second cycles, orientation progressive en cours de la première année de Deug et réorientation possible à la fin de celle-ci, obligation de jurys comportant au moins trois enseignants.

Toutes ces modifications vont dans le bon sens : diminuer les échecs universitaires.

LA REDUCTION DES DEUG A L'ETUDE

Comme nous l'avions demandé, le ministre de l'Education nationale relance la consultation (Conférence des présidents d'université (CPU), Conseil d'université) dont l'absence a été l'une des causes du rejet des réformes précédemment proposées.

La diminution du nombre de Deug est en cours d'examen. Enfin, la Conférence des présidents d'Université rendra, au mois d'octobre, le résultat de ses commissions pédagogiques en sciences, lettres, économie. Les textes relatifs à la nature et au nombre des diplômes devraient être prêts pour début octobre.

La volonté de poursuivre le changement est affichée. Le Sgen-CFDT attend des actes et se situera par rapport à ces derniers.

Colette Marlin

(1) *Le Conseil national des programmes (CNP) a adopté une charte des programmes qui impose un délai de quatorze mois entre le moment où les nouveaux programmes sont publiés et le moment où ils sont mis en œuvre.*

En ce qui concerne les modules, le Sgen-CFDT approuve le maintien de l'idée "soutien/groupe de besoin" en première comme en seconde et demande que les moyens nécessaires soient dégagés.

Le ministère de l'Education nationale a, semble-t-il, l'intention de poursuivre les réformes engagées. Telle est l'opinion du Sgen-CFDT, reçu successivement par Jack Lang, par son Cabinet et par Christian Forestier, nouveau directeur de la Direction des lycées et collèges (DLC).

Les textes sur les classes de première et terminale devraient passer au Conseil supérieur de l'Education avant la mi-juillet. Ceux sur les diplômes du supérieur paraîtront au mois d'octobre.

Le Sgen-CFDT :

- a souligné auprès du ministre la nécessité de la concertation dans les équipes de seconde. Ce temps, dès le début de l'an-

née, devra permettre l'évaluation globale en lien avec le projet personnel de l'élève ;

- a répété que les changements structurels ne sont pas garants, à eux seuls, d'une amélioration pédagogique. Ils nécessitent aide concrète, soutien résolu, engagement de l'institution dans la durée ;

- a critiqué le retard dans la rédaction des programmes et a demandé comment la charte des programmes pourrait être appliquée (1) ;

- a approuvé, en ce qui concerne les modules, le maintien de l'idée "soutien/groupe de besoin" en première comme en seconde et insisté sur la nécessité de dégager les moyens correspondants.

Dans cette optique, la sup-

pression éventuelle des modules en terminale est acceptable et peut permettre d'éviter la confusion entre option et modules, tels qu'ils étaient envisagés en terminale ;

- a demandé une clarification du rôle de l'option aussi bien en cours de formation que dans sa prise en compte dans le baccalauréat. Pour le Sgen-CFDT, l'option pourrait être un approfondissement de l'une des matières dominantes ou une option de complément. Le poids de l'option dans les coefficients du bac doit être significatif. Le Sgen-CFDT a également demandé que des options technologiques soient offertes comme option de complément pour les bacheliers généraux ou technologiques.

VAULX-EN-VELIN : DES CYCLES QUI TOURNENT

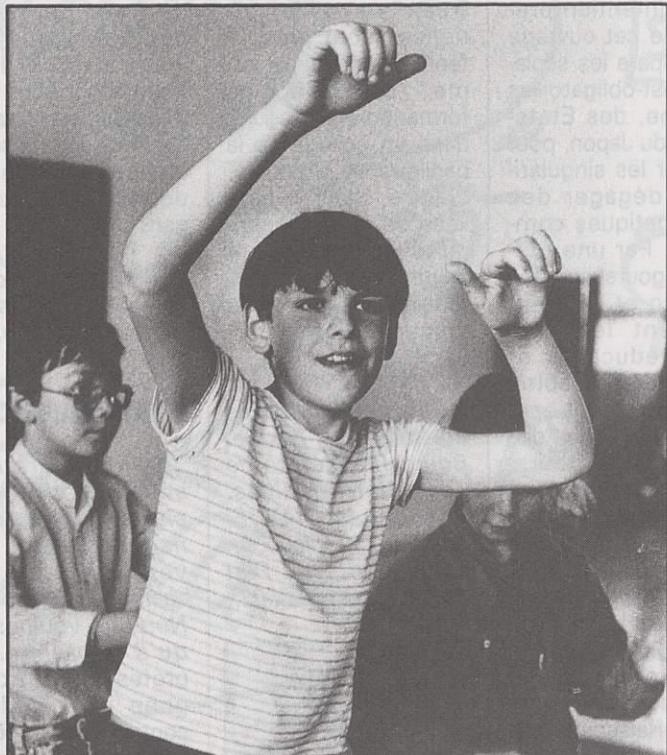
Si c'était une vitrine de l'expérimentation pédagogique, il faudrait la nettoyer. L'école Anatole France, à Vaulx-en-Velin, construite au début des années 70, n'offre, en effet, rien de clinquant au regard du visiteur : voilà trois bâtiments sans charme que les années ont balafrés. Ici, pourtant, dans un environnement social difficile, une équipe de quatre instituteurs réussit à mettre en place le cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2) dans le cadre de la "nouvelle politique à l'école", généralisée en 1991 par Lionel Jospin.

Pas de demi-mesure : le décloisonnement des classes est total. Les leçons magistrales, au nombre réduit, ont laissé la place, grâce à de nombreux fichiers pédagogiques, à une individualisation des apprentissages répartis sur trois ans. Et à regarder l'emploi du temps des élèves, on est pris de vertige : jusqu'à 9 heures, chaque classe règle les problèmes matériels, corrige les devoirs, très limités, et, surtout, gère les inscriptions aux ateliers proposés. Car pour l'ensemble des activités, présentées à tous la semaine précédente, chaque élève se construit un emploi du temps personnel. Pour chaque plage horaire de la journée, les enfants choisissent entre trois ateliers (quatre lorsque l'instituteur Rattaché à la Zep intervient). Entre 9 heures et 10 h 30, les élèves travaillent en histoire, géographie, sciences et informatique ou recherche documentaire. Entre 10 h 30 et 11 h 30, trois ateliers : activités orales (apprendre à parler, à écouter); écrits ; recherche mathématique. Chaque cycle dure deux séances mais tout travail inachevé entraîne une réinscription d'office.

13 h 30/15 heures : éducation physique, artistique et musicale. Là encore, trois activités sont proposées. 15 heures/16 h 20 : c'est le seul moment où quatre groupes permanents, définis

Les cycles d'apprentissage ? Un casse-tête pour beaucoup d'instituteurs.

A Vaulx-en-Velin, l'équipe de l'école Anatole France réussit pourtant à surmonter les obstacles.



Mime en début d'après-midi : le décloisonnement des trois classes permet un choix d'activités plus grand.

par affinité, en début d'année, tournent de manière programmée par les enseignants : lecture et grammaire ; français et conjugaison ; opération/numération et mesures/géométrie.

Quatre plages horaires, autant d'enseignants et d'activités différentes à chaque fois... de quoi perdre pied ? Il n'en est rien car la plupart des activités sont menées selon des cycles de cinq à dix séances ce qui, tout compte fait, résume les choix des élèves à deux ou trois par semaine. Et les enseignants ? Confrontés à des groupes hétérogènes où les âges se mélangent du CE2 au CM2, ils limitent bien évidemment leurs interventions en grand groupe : après une "leçon" sur une même notion présentée à tous, vient le temps des exercices sur fichiers, adap-

tés à chaque niveau : CE2, CM1, CM2. Ainsi, l'expérience se révèle plus riche qu'une organisation traditionnelle en classe : un enfant de CE2 doit commencer par le niveau 1 mais rien ne l'empêche, en effet, d'aller plus loin. A l'inverse, un élève de CM2 en difficulté peut commencer par le niveau 2, voire 1. "En repartant au niveau adéquat, chacun réalise, à un moment donné, un travail juste", explique Martine. "C'est le bon point de départ pour progresser." Choix des élèves, évaluation des résultats... là encore, la tâche qui pourrait s'avérer complexe est facilitée grâce à des outils adaptés. Tableau récapitulatif des savoir-faire, plan de travail pour chaque activité, un cahier d'évaluation... permettent aux enfants et aux enseignants de comptabiliser la fréquenta-

tion des activités de chacun. "Nous contrôlons les résultats car si certains travaillent beaucoup, on a quelquefois un doute pour d'autres, en fin de séance", reconnaît Martine. A chaque trimestre, l'équipe tire un bilan complet des acquis de tous les élèves.

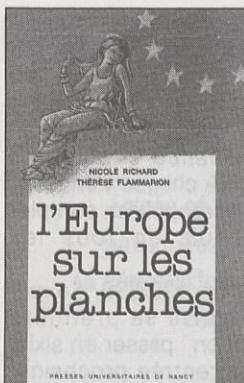
Lancée en 1989/90, l'expérience verra sa première "promotion" passer en sixième à la rentrée prochaine: "Nos gamins s'investissent dans leur travail, ils sont autonomes, conscients de leurs acquisitions et de ce qu'il leur reste à faire", assure Martine.

PAS DE TURN-OVER DANS L'EQUIPE

Alors, pourquoi une telle dynamique ici et pas ailleurs ? La formation ? Elle s'est résumé à deux ou trois conférences pédagogiques. Les enseignants ont donc trouvé d'autres solutions : stages Freinet, université d'été. Les effectifs ? Moins chargées cette année, les classes tournaient à vingt-cinq l'an dernier... en Zep. Le temps de concertation ? Les enseignants acceptent, en effet, d'y consacrer deux heures par semaine pour mettre au point les activités, les programmer. La réussite tient sans doute à la longue expérience accumulée par les enseignants. Ici, pas de turnover. Certains travaillent depuis vingt ans dans ce quartier dont ils connaissent les familles et leurs difficultés sociales. Voilà qui soude une équipe. Enfin, la plupart des enseignants sont des militants Freinet. Pour eux, le travail individualisé, les fichiers auto-correctifs... ne datent pas de la NPE. "Auparavant, nous étions un peu sur la défensive pour expliquer notre fonctionnement. Aujourd'hui, les textes nous donnent raison."

Thierry Mestre

La brochure présentant le projet de l'école est en vente au prix de 28 F. Martine Sautereau école A. France 69120 Vaulx-en-Velin



L'EUROPE SUR LES PLANCHES

En six chapitres, ce livre vous fera rêver en vous entraînant dans les volutes de la petite et de la grande histoire de l'épopée européenne.

Vous préférez l'action ? Alors, montez quelques séquences ou la totalité de cette vaste fresque de plus de deux mille années : toutes les indications scéniques afférentes aux costumes, aux décors, au bruitage et à l'accompagnement musical vous sont données pour réussir votre spectacle.

Ce livre est, en effet, un support à des activités scolaires ou associatives orientées vers la lecture ou vers le jeu dramatique. Par son contenu, il milite pour l'adhésion à une Europe culturelle et sociale dont il décrit les racines et les enjeux. Un outil au service de la formation civique.

L'Europe sur les planches. Thérèse Flammarion, Nicole Richard.

Prix : 60 francs + 20 francs de frais d'envoi. Presses Universitaires de Nancy 25, rue Baron Louis 54000 Nancy.

Autre ouvrage des mêmes auteurs : *Jouer la révolution*. Prix : 65 francs + 20 francs de port.

QUELLE FORMATION POUR LES 16/19 ANS D'ICI ET D'AILLEURS ?

Observer ailleurs pour mieux comprendre ici. C'est l'intention première de cet ouvrage qui compare les scolarités post-obligatoires d'Europe, des Etats-Unis et du Japon, pour en saisir les singularités et dégager des problématiques communes. Par une méthode rigoureuse, J-M Leclercq et C. Rault analysent les systèmes éducatifs et leurs indissociables composants. Rompt avec les discours moralisateurs, ils extraient de leurs comparaisons les bonnes questions à se poser pour faire évoluer notre propre système. Une seule certitude, les débats ouverts chez nous, le sont aussi chez nos voisins. Raison de plus pour chercher des solutions ensemble. Ce livre est à lire absolument parce qu'il nous informe, nous interroge et nous rappelle quelques principes fondamentaux pour aborder sérieusement la question de la formation.

Quelle formation pour les 16/19 ans d'ici et d'ailleurs ? Jean-Michel Leclercq et Christiane Rault.

APPROCHES ÉDUCATIVES EN BANLIEUE

Des parents d'élèves d'un collège ont décrit les difficultés de la vie scolaire quotidienne. Cette mise à plat, sans censure, des problèmes rencontrés pourra utilement servir de grille d'analyse dans de nombreux établisse-

ments. Des tableaux synthétiques analysent chaque obstacle et mettent en regard les actions concrètes, réalistes, à proposer à chacun des partenaires éducatifs. Deux autres expériences sont présentées. L'une sous la forme originale de formation-professeurs, dans un collège de la banlieue de Grenoble. L'autre, dans la banlieue de Marseille, impulse l'enrichissement culturel des divers partenaires à travers des stages collège-quartier.

Approches éducatives en banlieue. Michel Bourgoin. Préface de Jean-Pierre Mailles. 172 pages. 118 F. Librairie Chronique sociale 7, rue du Plat 69288 Lyon cedex 02.



CENT DESSINS POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Chaque année, des dizaines de journalistes sont assassinés. Plus d'une centaine sont toujours emprisonnés. Aujourd'hui encore, un milliard et demi d'hommes et de femmes vivent dans des régimes qui bafouent quotidiennement le droit à l'information. A l'initiative de Reporters sans frontières, cent dessinateurs français et étrangers ont accepté de mettre bénévolement

leur talent au service de la liberté. L'intégralité du produit des ventes de ce magazine servira à la création d'un fonds de solidarité destiné à défendre, partout dans le monde, tout journaliste poursuivi pour avoir voulu exercer librement son métier. "Pas de liberté sans liberté de la presse". A chacun de nous de donner vie à ce slogan.

Cents dessins pour la liberté de la presse. En vente dans tous les kiosques. 28 F

L'EXTREME DROITE

"Antidémocratique, anti-ouvrier et xénophobe, le Front national progresse. Que veut-il ? Il ne s'en cache pas : le pouvoir. Nous ne voulons pas qu'il le prenne." La profession de foi, signée du Collectif contre l'extrême droite et le racisme (dont fait partie la CFDT) annonce la couleur. La brochure, réalisée à cet effet, ne décevra pas. En vingt quatre pages, elle ouvre, en effet, les yeux de ceux, nombreux encore, pour qui le danger de l'extrême droite reste une perspective lointaine, à commencer par les électeurs du Front national...

Racines historiques, organes de presse, programmes, réseaux organisés dans les milieux professionnels... ce tour d'horizon est aujourd'hui indispensable : vous pouvez vous procurer cette brochure gratuite auprès de la Ligue des droits de l'Homme pour la diffuser.

Ligue des Droits de l'homme 27, rue J. Dolent 75014 Paris. Tél : 47 07 56 35

LES CONTES DE LA BOSSE

Du TGV d'aujourd'hui aux vieilles locos fumantes, Jacques Reichard nous emmène dans ses "histoires ferroviaires extraordinaires et pas toujours imaginaires" : un extraordinaire voyage à travers la Franche Comté. Les contes de la Bosse allient la magie du récit fantaisiste à la précision du documentaire. J. Reichard est membre de clubs de modélisme et groupes de défense des transports publics, particulièrement du chemin de fer.

Les contes de la Bosse. J. Reichard, Ed. Guenole. 176 p. Chèque à l'ordre de Horizon International (79 F + 15 F de port) Lycée Xavier Marmier 53, rue du Doubs 25000 Pontarlier.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard

SECRETAIRE DE REDACTION

Thierry Mestre

MAQUETTE ET PAO

Thierry Mestre, Jean-Sylvain Lassale

COMITE DE REDACTION

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITE

Athènes (Isabelle Ganne)

3, bd Richard-Lenoir

75011 Paris.

Tél : (1) 40.26.01.14

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.20.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

NANCY : IVe CONGRES FEDERAL



Nono est un copain du Sgen-CFDT. Il travaille pour Ouest-France.

DIFFICILE MAIS POSITIF

Type de syndicalisme, projet d'école :
le IVe congrès fédéral a précisé la politique
du Sgen-CFDT pour les années à venir. De
même, en décidant de construire des
propositions sur les métiers de l'éducation,
met-il bien en avant sa volonté de défendre
plus que jamais les personnels
de l'Education nationale.

Des orientations importantes que la presse
parisienne a souvent occultées, leur
préférant les délices de nos divergences
intestines...

NANCY : UN CONGRES

CLARIFICATION

La diversité du Sgen-CFDT, c'est aussi sa richesse. Le congrès de Nancy a été difficile, mais positif. D'abord, parce qu'il a répondu à la demande de "clarification" des positions du Sgen-CFDT. Le syndicalisme de transformation sociale que nous voulons, plus fort, plus ouvert, général, confédéré, qui articule mieux la négociation et l'action, a été précisé. Ensuite, parce qu'il a approfondi notre projet d'école sur le collège, les deux années post-bac, l'alternance et l'apprentissage, la décentralisation et l'évaluation. La professionnalisation des métiers enseignant et Atoss, la déconcentration du recrutement, la politique salariale, la lutte contre la précarité sont aussi des questions sur lesquelles le Sgen-CFDT a progressé. Rien de surprenant à cela : une politique des personnels ambitieuse va de pair avec des orientations éducatives novatrices.

Enfin, parce qu'il a déterminé des chantiers à poursuivre durant les trois ans à venir : métiers de l'éducation ; enseignement supérieur ; décentralisation ; retraites ; éducation à l'environnement ; exclusion... sans oublier l'adaptation de nos propres structures. Ces aspects essentiels ont été négligés par la presse. Les divisions internes du Sgen-CFDT, ses relations avec la confédération l'intéressent davantage. Dommage ! Le congrès a adopté les textes mis au débat et fait des choix. Ils ne sont nullement contradictoires avec les options confédérales. Ils vont, au contraire, dans le sens de la recherche de nouvelles avancées pour l'école, la démocratie et notre syndicalisme CFDT. Pour cela, au-delà de telle ou telle position prise, il s'agira d'avancer ensemble.

Jean-Michel Boullier

LE QUITUS A 52 %

Trois années d'activité de la fédération passées au crible de l'analyse des syndicats. Sans complaisance, mais le plus souvent avec la volonté de construire. Jean-Michel Boullier a écouté et a été entendu : le rapport d'activité a été voté.



Dans son exposé introductif, le secrétaire général a rappelé les critiques formulées par les syndicats au précédent congrès (Marseille, 1989) : manque de réflexion socio-pédagogique ; baisse de la syndicalisation ; information à revoir. Sur ces trois points, un travail important a été mené ces trois dernières années. De nombreuses interventions des syndicats en ont souligné le côté positif : progression des adhésions de 3,2 % en deux ans, création de *Profession Education* ; approfondissement du projet du Sgen-CFDT ; souci de toujours conjuguer défense des personnels et transformation de l'école. Jean-Michel Boullier a également insisté sur les responsabilités de l'école en matière d'échec et d'exclusion, sur la stratégie de transformation et sur la conception du syndicalisme confédéré :

rester soi-même tout en étant solidaire ! Plusieurs syndicats ont critiqué la politique suivie par la fédération depuis le congrès de Marseille : importance trop grande accordée à des projets idéaux et irréalisables ; fermeté insuffisante à l'égard du ministère sur la politique de transformation de l'école, en particulier sur le dossier "lycées" ; attention trop faible portée aux apports d'organisations CFDT sur l'apprentissage et l'alternance ; déficit de cohérence entre les branches professionnelles et la fédération ; manque de volontarisme pour coopérer avec la Fen.

Ces interventions des syndicats à la tribune du congrès auront permis d'esquisser quelques directives pour les trois années à venir : mieux avancer des objectifs revendicatifs intermédiaires, cohérents avec notre projet ; ré-

fléchir collectivement à la crise des moyens d'action ; inventer des formes nouvelles de coopération intersyndicale sur le terrain ; former des équipes militantes ; réexaminer nos structures syndicales durant ce mandat ; dépasser certaines incompréhensions entre le Sgen-CFDT et la confédération.

Le rapporteur a, bien entendu, évoqué l'actualité récente. Si le changement de ministre ne semble pas devoir provoquer beaucoup de bouleversements, il n'en va pas de même de l'éclatement de la Fen. Pour J-M Boullier, "plus le Sgen-CFDT sera fort et offensif, plus nous pourrons donner un sens à la coopération intersyndicale".

Au total, un débat riche, révélateur de divergences au sein du Sgen-CFDT mais aussi porteur d'espoir pour l'avenir !

JMB

DIFFICILE MAIS POSITIF

QUATRE CANDIDATS SE RETIRENT

L'amendement quasi-global à la résolution sur le type de syndicalisme déposé par trois syndicats (Doubs, Haut-Rhin, Haute-Savoie) a été repoussé par le congrès (36,55 % pour ; 56,19 % contre ; 7,26 % en abstention). Ce rejet a logiquement entraîné le retrait des candidatures à la commission exécutive de P. Antoine, G. Basso, C. Reilly et A. Segros.

Des adhérents acteurs de la transformation, un syndicalisme d'adhérents participatif, dépasser l'éclatement du syndicalisme, faire de la négociation l'axe de notre stratégie; tels étaient les objectifs de l'amendement.

Claude Reilly (Haute-Savoie) qui le présentait a précisé qu'il s'agissait de traduire un conflit de démarches et non de valeurs. "Il faut prendre en compte la réalité telle qu'elle est et non s'en tenir à des principes intangibles. Il faut porter un regard utile sur notre état. Le Sgen-CFDT, vu de l'extérieur, ressemble trop à un "5 pour, 5 contre, 10 abstentions".

Marc Douaire (Hauts-de-Seine) a combattu l'amendement : "Il ne peut tenir lieu de résolution globale. Affirmer notre attachement à un syndicalisme de projet est fondamental. La négociation ne peut être "l'axe de notre stratégie" mais un moyen déterminant. Il faut récuser le manichéisme, refuser tout repli frileux, développer des convergences autour de la transformation de l'école. Tout cela est contenu dans la résolution".

TROIS POINTS DE DIVERGENCE

Au nom de quinze syndicats, Philippe Antoine a soutenu l'amendement : "Trois points font divergence : la conception d'un syndicalisme confédéré, l'approche de la négociation, les convergences syndicales. Etre confédérés, c'est intégrer dans nos revendications et notre action l'apport des autres organisations CFDT. Dans la résolution, la négo-

ciation n'est qu'un moment aléatoire. La perspective de négociation doit être présente dès l'élaboration de la revendication et le choix des moyens d'action. Quant aux convergences, elles doivent être un objectif stratégique. La clarification intervenue au sein de la Fen doit permettre d'avancer plus vite dans la coopération entre les forces progressistes dans l'Education nationale". J-M Boullier a regretté la logique du tout ou rien que contient cet amendement. Rien sur les valeurs, trop replié sur l'école et le syndicalisme, très flou sur les convergences syndicales : "Il est impensable de faire l'impasse sur les relations d'égalité et de partenariat qui doivent sous-tendre cette

démarche." Quant à la négociation, elle doit être, selon le rapporteur, un moyen et non une fin en soi : "Il faut rechercher les compromis, mais tous ne sont pas acceptables.

Pourquoi ne pas prévoir explicitement des cas possibles de non signature ?" Le congrès a suivi le rapporteur en repoussant l'amendement.

JMB



LA FEN PARMI LES AUTRES

**Prise de distance du Sgen-CFDT vis-à-vis de la Fen ?
Pied de nez à la stratégie de convergences de la CFDT ?
Pas si simple.**

Le Sgen-CFDT s'efforce de mettre en œuvre un syndicalisme plus coopératif avec les autres syndicats de son champ professionnel, partout où cela sera favorable". Le syndicat de l'Essonne demandait de remplacer "partout où cela sera favorable" par "en particulier avec la Fen". Fallait-il, après l'annonce de l'éclatement de la Fen, maintenir cet amendement ? Le syndicat a estimé que les raisons de fond restaient valides : "Il faut éviter de laisser faire en dehors de nous les rapprochements inévitables entre la CFDT et la

nouvelle Fen. Il faut permettre de transformer ce qui risque d'être un affaiblissement du syndicalisme en un renforcement des organisations syndicales enseignantes, en particulier le Sgen-CFDT." Les syndicats de l'Aude, de l'Hérault, du Gard se sont opposés à cet amendement. "Sur le terrain, la Fen n'existe pas. C'est à ses syndicats que nous avons affaire en réalité. Et les divergences avec les pratiques syndicales des responsables Fen sont trop profondes. Il faut éviter des décisions hâtives et laisser

ser du temps au temps." Le syndicat de Meurthe-et-Moselle a soutenu l'amendement en mettant en évidence les évolutions de la Fen ainsi que la nécessité de renforcer et promouvoir les alliances susceptibles de permettre le développement d'un syndicalisme de transformation sociale. Le rapporteur a souhaité l'intégration de l'amendement, arguant qu'un rejet pourrait être lu comme une volonté forte de prise de distance avec la Fen. Le congrès ne l'a pas suivi.

JMB

DES MÉTIERS QUI BOUGENT

Le système éducatif évolue. Comment nos métiers pourraient-ils ne pas changer ? Au menu des innovations nécessaires : un service redéfini, la prise en compte de responsabilités particulières, une gestion déconcentrée des personnels.

Changer le métier : tel est bien le message qui se dégage de la résolution sur la situation des personnels. Pas de nouveauté fracassante dans ce texte mais une détermination nettement affirmée pour que l'évolution des métiers de l'éducation ne prenne pas de retard sur celle du public, des structures et des finalités du paysage éducatif. La revalorisation a manqué une partie de son objectif en refusant de prendre en compte la transformation du métier ou en la traitant de façon marginale. Ainsi, les tâches que remunère l'Iso (indemnité de suivi et d'orientation) ne sont ni marginales ni facultatives : celle-ci doit donc être intégrée dans le traitement. Le travail en équipe est réaffirmé comme une donnée de base de l'évolution des métiers. Il est indispensable pour la conduite du projet d'établissement, le décloisonnement des disciplines.

UNE CAMPAGNE NATIONALE

Il suppose une diminution de l'horaire en présence des élèves dans le premier degré (pour aboutir à 24 h. + 3) et dans le second degré (1 heure immédiatement). Le service ainsi redéfini ne s'accorde pas des heures supplémentaires : une campagne nationale sera donc lancée sur ce thème. Par ailleurs, l'appartenance des personnels Atoss à l'équipe éducative a été réaffirmée, de même que le besoin d'une meilleure identification de leurs métiers, à égale distance de l'émettement catégoriel et d'une polyvalence non qualifiante. Le déroulement de carrière s'inscrit



dans la perspective du corps unique enseignant et des filières professionnelles. Ce principe, fortement égalitaire, n'exclut pas la prise en compte de la mobilité volon-

taire et de la diversification des fonctions : pour ce faire, la décharge de service demeure le meilleur moyen mais, à défaut, la bonification indiciaire est admise

sous condition d'équité, de transparence et d'affectation temporaire. La gestion des carrières passe également par la déconcentration : le recrutement déconcentré des enseignants du second degré est ainsi, pour la première fois, affirmé dans un congrès du Sgen-CFDT, mais sous condition d'efficacité et d'absence d'arbitraire.

PRIORITE AUX BAS SALAIRES

La résolution opte, enfin, pour une évolution formative excluant notation et inspection et renouvelle la priorité du Sgen-CFDT pour les bas salaires et sa demande de titularisation sans concours, mais avec formation.

Michel Redoutey

LES MOTIONS FINALES

**Traditionnel en fin de congrès : les motions d'actualité.
L'une portait sur les Zep et l'autre
sur les risques de privatisation des services.**

Les Zep. L'école a une place déterminante dans la mesure où elle doit faire face à une demande sociale accrue d'éducation et d'accès à la qualification, mais aussi à des demandes plus larges concernant la vie sociale des jeunes, des familles des quartiers où ils vivent. L'école est alors souvent perçue comme le dernier service public présent à qui l'on réclame des services qu'il ne peut rendre. L'action dans les Zep ne peut être efficace qu'en s'insérant dans une pratique inter-institutionnelle, une démarche d'évalua-

tion des situations, de définition des objectifs, de contrats à conclure. Elle suppose des moyens en postes enseignants et Atoss, du temps de concertation, un engagement pour une durée minimale de trois ans, une équipe d'animation, etc." La seconde motion d'actualité s'inquiète des risques de privatisation de services tels que la restauration ou l'entretien, illustrés par quelques exemples significatifs : projet Millon sur Rhône-Alpes ; marché d'entreprise sur l'Ile-de-France, confiant pour dix ans l'entretien des

bâtiments aux entreprises responsables de la rénovation ; privatisation des cuisines municipales de Blois. La motion rappelle l'importance de ces services, la mission spécifique des personnels Atoss qui, par leur présence permanente dans l'établissement, contribuent fortement à maintenir un climat de sécurité et de présence auprès des élèves. Elle réaffirme la nécessité du maintien des Atoss et de leurs missions dans la fonction publique d'Etat.

Michel Redoutey

DIFFICILE MAIS POSITIF

UN PROJET POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

Orientation des jeunes, place de la technologie, relation école/entreprise, évaluation, bassins de formation...

Le congrès a précisé le projet du Sgen-CFDT pour l'école.

Réussir c'est progresser par rapport à soi et non se situer par rapport à une norme extérieure. Cette définition nous place parmi les tenants d'une évaluation formative. Elle nous engage dans une réflexion syndicale sur les modes d'évaluation des connaissances et donc sur les examens et l'exercice du métier d'enseignant. La réussite est également liée à la pratique sociale et renvoie à notre attachement au terme de communauté éducative." Cet extrait d'une intervention favorable à la résolution sur la politique éducative montre, s'il en était besoin, que le Sgen-CFDT est au cœur de la réflexion sur la transformation du système éducatif et qu'il a du pain sur la planche pour les trois ans à venir.

UN PROJET AXÉ SUR LE PROJET DE L'ÉLÈVE

Que proposons-nous ? Un projet global du système éducatif qui met l'accent sur l'orientation progressive et donc sur le projet personnel puis professionnel du jeune. Cela conduit à passer d'une école fondée sur les cycles d'apprentissage à un collège pour tous, tenant compte de l'hétérogénéité des élèves. A ce sujet, le congrès a eu un débat approfondi sur la fonction de la technologie qui doit être "une discipline à part entière, inscrite dans la démarche du projet...", amendement intégré du syndicat de l'Ariège (46 % pour, 32 % contre). Dans la continuité du texte "cycle terminal", adopté au congrès de Marseille en 1989, la résolution précise également ce

que doit être une orientation positive à l'entrée de l'enseignement supérieur. Mais un schéma d'organisation des formations, des orientations pour la transformation des contenus ne suffisent pas. L'évaluation sera une pierre de touche essentielle. Les grandes lignes sont donc tracées ; des résultats concrets doivent être obtenus auprès de l'administration, mais surtout dans la tête et... la pratique des personnels.

La réflexion sur le rapprochement indispensable entre l'école et l'entreprise a progressé (cf. texte sur l'alternance-apprentissage). Il faudra la mettre en musique. Enfin, le congrès a confirmé la revendication du Sgen-CFDT sur la mise en place de bassins de formation, pour une meilleure efficacité



J.M. Boullier : "Dès son entrée au gouvernement, Edith Cresson est intervenue tel Zorro sur les problèmes de l'apprentissage."

scolaire. En donnant la priorité à la région et aux bassins de formations, sans attendre une réflexion supplémentaire (amendement du syndicat du Val-de-Marne repoussé (28 % pour, 56 %

contre), nous marquons notre volonté de développer la décentralisation et un syndicalisme où l'adhérent peut être davantage acteur.

François Queval

L'APPRENTISSAGE À TROIS CONDITIONS

D eux débats sur quatre concernant la résolution sur la politique éducative portaient sur l'apprentissage. L'amendement présenté par le syndicat du Val-de-Marne visait à assortir l'amélioration de la condition des apprentis d'une opposition à toute extension de l'apprentissage tant au niveau V (BEP, CAP) qu'au-delà. Cette position présentait l'inconvénient majeur de confiner l'essentiel des apprentis dans le secteur de l'artisanat traditionnel, là où l'exercice du droit syndical pour leur

défense est le plus difficile. Elle s'avère peu partagée dans le Sgen-CFDT (24 % pour, 69 % contre). A l'inverse, l'autre amendement, déposé par le syndicat de Meurthe-et-Moselle, avait pour objet de reconnaître la possibilité de l'apprentissage à tous les niveaux, en posant trois conditions : priorité aux jeunes les plus en difficulté ; accroissement du rôle des partenaires sociaux dans le contrôle ; financement équitable. Cette position a prévalu (55 % pour, 38 % contre), après un avis favorable du

rapporteur. Mais le débat a bien montré qu'il ne s'agit pas de reconnaître l'apprentissage comme voie concurrentielle de la formation sous statut scolaire.

Le Sgen-CFDT est donc prêt à travailler de concert avec la CFDT, avec deux objectifs : la voie normale de formation professionnelle initiale doit être celle des lycées professionnels et technologiques ; l'apprentissage doit être reconnu à part entière, avec les exigences importantes que cela nécessite envers les patrons.

F. Queval

NANCY : UN CONGRES

LE SGEN-CFDT ADHERE AU SPIE

Le congrès de Nancy a pris une décision historique : l'adhésion à une internationale professionnelle, le Spie (Secrétariat professionnel international de l'enseignement). Le Spie est l'organisation professionnelle de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) à laquelle la CFDT adhère depuis 1989. C'est la seconde internationale professionnelle au plan mondial avec 8,5 millions de personnels de l'éducation venant de 98 syndicats dans 70 pays. Ses objectifs de base sont les nôtres : défense des droits de l'Homme ; formation syndicale dans les pays en voie de développement ; prise en charge de problèmes de société (racisme et xénophobie, désarmement, Sida...) ; défense des services publics ; politique générale de l'éducation visant à réduire les inégalités...

Des pourparlers existent aujourd'hui entre le Spie et la Cmope (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) afin de créer une nouvelle internationale professionnelle. Cette organisation sera une sorte de nouveau Spie puisqu'elle coopérera, comme le Spie actuel, avec la CISL. Notre demande d'adhésion ne peut donc que faciliter l'accès à cette nouvelle organisation... et donner un nouveau souffle à l'action internationale du Sgen-CFDT.

DE NOUVELLES STRUCTURES

C'est sans ambiguïté (72 % pour ; 16 % contre et 12 % d'abstention) que le congrès a adopté une résolution qui engage l'ensemble de la fédération dans une mise à plat des structures et du fonctionnement existants, dans un large débat sur les réformes possibles, pour des modifications statutaires au cours de ce mandat. Deux grandes pistes sont tracées :

- la structure académique,

pour les décisions qui la concernent, est le lieu naturel de regroupement des délégations de pouvoir accordées par les syndicats locaux : le principe majoritaire doit pouvoir s'y appliquer. - repenser le fonctionnement des instances fédérales pour rendre cohérents exécutif et secrétariat fédéral, pour mettre en place un conseil fédéral à même de diriger la fédération, pour instaurer une instance large, à travers les unions professionnelles régionales (UPR), ayant fonction d'orientation et de contrôle de la vie fédérale. Du pain sur la planche durant les trois ans à venir.



LES VOTES DU CONGRES

Election de la commission exécutive par le conseil fédéral :

51 présents, 51 votants.
 J-M Boullier : 51 ;
 R. Piecuch : 51 ;
 M. Redoutey : 51 ;
 C. Azema : 50 ;
 J-J Biger : 50 ;
 J-L Villeneuve : 50 (tous élus ou réélus).
 - Election du secrétaire général : 51 présents ; 49 votants ; 48 exprimés.
 J-M Boullier : 46 voix (réélu).
 - Election du trésorier : 51 présents ; 49 votants ; 48 exprimés.
 J-J Biger : 47 voix (élu).
 - Election d'un secrétaire général adjoint, sur proposition de J-M Boullier : 51 présents ; 49 votants ; 48 exprimés.
 M. Redoutey : 48 voix (élu).

Vote sur les textes soumis au débat :

1- Le quitus financier - Adopté.

POUR 94,98 %
 CONTRE 0,35 %
 ABSTENTION 4,68 %

2- Le rapport d'activité - Adopté.

POUR 52,26 %
 CONTRE 38,09 %
 ABSTENTION 9,65 %

3- L'amendement «alternatif» à la résolution n° 1 - Repoussé.

(syndicats du Doubs, du Haut Rhin et de la Haute-Savoie)
 POUR 36,55 %
 CONTRE 56,19 %
 ABSTENTION 7,26 %

4- L'adhésion à une Internationale - Adopté.

POUR 87,79 %
 CONTRE 2,39 %
 ABSTENTION 9,82 %

5- L'amendement sur la Fen - Repoussé.

(Syndicat de l'Essonne)
 POUR 33,65 %
 CONTRE 54,91 %
 ABSTENTION 11,44 %

6- L'amendement sur la politique contractuelle - Repoussé.

(Syndicat du Val de Marne)
 POUR 17,25 %
 CONTRE 73,10 %
 ABSTENTION 9,65 %

7- La résolution n° 1 - Adoptée. (rapporteur Jean Michel Boullier)

POUR 54,94 %
 CONTRE 33,73 %
 ABSTENTION 11,33 %

8- L'amendement sur la technologie - Adopté.

(Syndicat de l'Ariège)

POUR 45,69 %
 CONTRE 32,59 %
 ABSTENTION 21,72 %

9- L'amendement sur l'apprentissage - Adopté.

(Syndicat de Meurthe et Moselle)

POUR 55,18 %
 CONTRE 38,39 %
 ABSTENTION 6,43 %

10- L'amendement sur l'apprentissage - Repoussé.

(Syndicat du Val de Marne)
 POUR 24,34 %
 CONTRE 69,07 %
 ABSTENTION 6,60 %

11- L'amendement sur les bassins de formation - Repoussé

(Syndicat du Val de Marne)
 POUR 27,93 %
 CONTRE 56,04 %
 ABSTENTION 16,02 %

12- La résolution n° 2 - Adoptée

(rapporteur François Queval)
 POUR 64,65 %
 CONTRE 19,98 %
 ABSTENTION 15,37 %

13- L'amendement sur la formation continue - Repoussé.

(Syndicat Ile et Vilaine)
 POUR 40,71 %
 CONTRE 44,51 %
 ABSTENTION 14,78 %

14- L'amendement sur les primes et bonifications - Repoussé.

(Syndicat Indre et Loire)
 POUR 34,57 %
 CONTRE 59,20 %
 ABSTENTION 6,22 %

15- L'amendement sur les auxiliaires - Adopté.

(Syndicat de Basse Normandie)
 POUR 49,66 %
 CONTRE 34,14 %
 ABSTENTION 16,21 %

16- La résolution n° 3 - Adoptée.

(rapporteur Michel Redoutey)
 POUR 58,51 %
 CONTRE 25,44 %
 ABSTENTION 16,05 %

17- L'amendement sur l'engagement à des modifications statutaires - Adopté. (Syndicat de la Savoie)

POUR 67,61 %
 CONTRE 24,66 %
 ABSTENTION 7,73 %

18- La résolution n° 4 - Adoptée.

(rapporteur Jacques Raclet)
 POUR 72,15 %
 CONTRE 16,26 %
 ABSTENTION 11,59 %

DIFFICILE MAIS POSITIF

UNE ECOLE QUI INTEGRE POUR UNE SOCIETE SANS EXCLUS

La place et la réalité de l'Europe sociale restent en suspens. Le syndicalisme a son rôle à jouer pour que l'Europe ne soit pas qu'économique et monétaire. Au cours du congrès, le Sgen-CFDT a réuni deux tables rondes pour préciser la place que pouvait y prendre l'éducation.

P RÉVENIR, PLUTOT QUE GUÉRIR

"L'exclusion est un défi majeur à relever pour le syndicalisme de transformation sociale et de réduction des inégalités en France, mais aussi en Europe", annonçait Alain Seksig, animateur de la table ronde. Et il précisait : "Comment prendre en compte les différentes facettes de l'exclusion et réfléchir sur l'échec scolaire et ses liens avec l'organisation de l'école dans les divers pays de la communauté européenne ?"

Ou comment prévenir l'exclusion plutôt que la guérir. C'est à cette question posée par Marie-Claude Vayssade, parlementaire européenne, que François Beaujolin, directeur du Fas (Fonds d'action sociale), a tenté de répondre.

Il y a superposition, souvent, entre immigration et exclusion, mais on ne peut pour autant réduire un phénomène à l'autre. L'exclusion c'est un risque et en Europe cinquante millions d'individus sont en état de risque. L'exclusion, c'est la rupture du lien social, le racisme; l'individu réagit par une non appartenance, par l'abstention ; c'est la désagrégation de la famille, l'absence d'un réseau d'amis, la perte de l'image positive que l'on a de soi ; la perte de repères : temps, espace.

Pour prévenir l'exclusion, trois objectifs sont possibles :

- réconcilier l'individu avec lui-même, par l'accueil, la reconnaissance ;
- créer une capacité de solidarité : travailler en équipe,



avoir le sentiment d'appartenir à la même collectivité ;
- modifier l'environnement : intégrer la place des familles, partir du vécu pour construire la formation.

Jacqueline Costa-Lascoux, directeur de recherche au CNRS, a abordé le rôle de l'éducation de base. L'école, c'est avant tout la formation du citoyen dans son pays. Mais l'école est soumise à un certain nombre de synergies : la qualité de l'enseignement, les liens entre l'éducation et la formation professionnelle, les conditions de travail des enseignants, les interrogations sur la non discrimination. On raisonne actuellement le

plus souvent comme si l'école n'avait qu'un rôle national à jouer, mais l'éducation doit être au cœur de la réflexion sur la construction de l'Europe : quelle démocratie voulons-nous pour l'Europe ? Quel rôle doit avoir le futur citoyen dans cette démocratie ? Pour Jacqueline Costa-Lascoux, la citoyenneté européenne ne peut être conçue comme une simple intégration fonctionnelle. C'est aussi l'adhésion à un certain nombre de valeurs.

La démocratie passe par la possibilité de changer ce qui a été donné à la naissance et l'apprentissage de l'égalité doit se faire à l'école.

Un débat très riche et de grande qualité, suivi malheureusement pour un nombre bien restreint de congressistes.

MIEUX CONNAITRE LES DIFFÉRENTS SYSTEMES SCOLAIRES

Jean-Michel Leclerc (professeur à l'université de Nanterre), a développé deux scénarios possibles :

- une construction européenne "économique" et c'est le risque d'uniformisation des systèmes éducatifs par la recherche des solutions les plus performantes ;
- une construction "pluri-dimensionnelle" où la diversité actuelle est prise comme la gamme des solutions possibles et c'est la prise en compte possible de toutes les dimensions du développement de l'individu.

Marie-Claude Vayssade a précisé que si le traité de Maastricht exclut toute harmonisation des systèmes éducatifs, par contre, la Communauté a une action contraignante dans deux domaines : l'application de la liberté d'établissement des professions et la reconnaissance mutuelle des diplômes ; cela aboutit à la liberté de circulation des travailleurs.

F. Smithes (trésorier du Spie, cf. page 14) a rappelé, à ce sujet, que la libre circulation des enseignants existe en théorie. Mais des problèmes pratiques importants subsistent : statut, salaire, retraite, déplacement et langue...

Monique Richez et Gilles Lopez

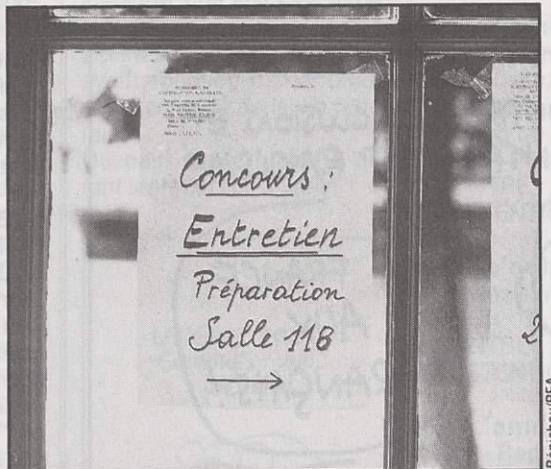
DES MILLIERS D'ENSEIGNANTS

FORMES SUR LE TAS

Instituteurs recrutés sur liste complémentaire, lauréats des concours du second degré... des milliers d'enseignants se voient refuser l'année de formation à l'IUFM. Une pillule amère que le Sgen-CFDT refuse d'avaler.

Les IUFM verront-ils une partie des futurs enseignants leur échapper ou, plutôt, ceux-ci échapperont-ils tout simplement à la formation ? On peut aujourd'hui sérieusement se poser la question.

En effet, les instituteurs recrutés sur les listes complémentaires du concours 1991 ou lauréats du concours interne (ex-suppléants) auront, à la rentrée 1992, une "formation professionnelle spécifique" d'une durée totale de trente semaines, réparties sur cinq années scolaires dont huit semaines seulement en IUFM, au cours de l'année scolaire 1992/93. Les vingt-deux semaines restantes seront assurées sur les moyens de la formation continue. Dans le second degré, tous les enseignants déjà en poste, titulaires ou non-titulaires, qui auront réussi un concours 1992 (externe ou interne) resteront sur le terrain, "stagiaires en situation", quelles que soient la nature et la durée de leur expérience d'enseignement : il s'agit, par exemple, des instituteurs réussissant le Capes, mais aussi des maitres-auxiliaires (MA) n'ayant que quelques mois de pratique. Ceux-là suivront une formation d'une durée de... trois semaines. Pour le reste et pour



Bénichou/REA

Les maitres-auxiliaires ayant réussi le Capes se verront proposer... trois semaines de formation. Inacceptable.

l'ensemble des enseignants mis dans cette situation, la formation se résumera à une "adaptation", assurée par les Mafpen (Mission académique à la formation des personnels de l'Education nationale).

LA FORMATION CONTINUE AMPUTÉE

Ce sont ainsi plusieurs milliers d'enseignants du premier et du second degré qui ne bénéficieront pas de l'année de formation à l'IUFM à laquelle le concours donne droit : amère pilule pour ceux, tels les MA, que l'on encourage à passer... ces concours.

Nous admettons que les plus chevronnés des enseignants, s'ils demeurent au même niveau d'enseignement, puissent être

dispensés de stage. Mais nous refusons qu'une telle mesure s'applique aussi brutalement à une population aussi nombreuse. Nous refusons aussi le transfert sur la formation continue des charges de la formation initiale : comment la formation continue va-t-elle faire face à ses tâches habituelles ainsi qu'à celle occasionnée par la mise en place de la "nouvelle politique à l'école" ou des modules en classe de seconde ? Nous continuons donc à intervenir au ministère pour que ce dispositif soit revu. Un an après l'ouverture des IUFM, le ministère ne doit pas laisser croire qu'il n'y a finalement de bonne formation que sur le tas !

Michel Redoutey

TOUS PERSONNELS

Cessation progressive d'activité

Suite à l'accord salarial signé par la CFDT pour 1992/93, la cessation progressive d'activité (CPA) a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1993. En outre, les mères de trois enfants peuvent désormais en bénéficier. La CPA consiste à travailler à mi-temps avec une rémunération correspondant à 80 % du traitement. Cette possibilité est offerte aux fonctionnaires âgés d'au moins cinquante-cinq ans qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'une pension à jouissance immédiate.

■ Les autres personnels peuvent bénéficier de la cessation progressive d'activité à partir du premier jour du mois suivant leur cinquante-cinquième anniversaire. La demande d'admission doit être formulée deux mois au moins avant la date à laquelle elle doit prendre effet.

Supplément familial de traitement

Le Conseil d'Etat a tranché : les couples de fonctionnaires ne peuvent pas cumuler deux versements du supplément familial de traitement (SFT). Cette décision marque le point final d'un long imbroglio juridique.

Le conseil d'Etat avait, en effet, admis qu'un agent public pouvait recevoir le supplément familial de traitement même si son conjoint, travaillant dans le privé, recevait un avantage analogue. A la suite de cette décision et des conclusions préparatoires au jugement du commissaire du gouvernement qui déclarait incidemment qu'en outre rien ne s'opposait au cumul dans un couple de fonctionnaires, de nombreux couples avaient revendiqué le bénéfice de ce cumul, sans l'obtenir en règle générale.

Tous les tribunaux administratifs de France ont

vous les aurez avant le 1^{er} septembre 1992, vous pouvez bénéficier de la CPA à compter de la rentrée 1992 et vous devez en faire la demande avant le 1^{er} juillet 1992. Si vous aurez cinquante-cinq ans entre le 1^{er} septembre 1992 et le 31 août 1993, vous pourrez bénéficier de la CPA à compter de la rentrée 1993. Vous devrez en faire la demande avant le 1^{er} juillet 1993.

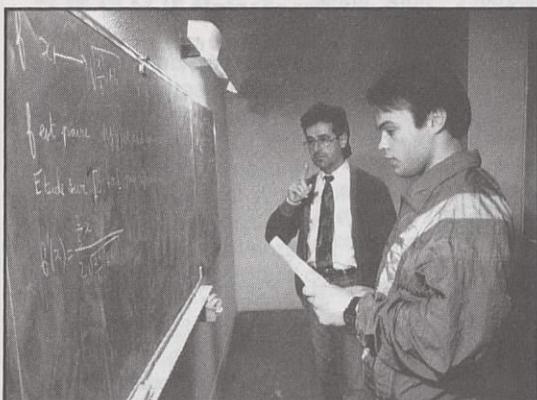
■ Les autres personnels peuvent bénéficier de la cessation progressive d'activité à partir du premier jour du mois suivant leur cinquante-cinquième anniversaire. La demande d'admission doit être formulée deux mois au moins avant la date à laquelle elle doit prendre effet.

donc été saisis et certains ont demandé un avis du conseil d'Etat. Avis qui, sans nul doute, sera suivi puisqu'en dernier ressort, le conseil d'Etat pourrait casser les décisions contraires venant d'éventuels tribunaux "dissidents".

Toujours est-il que l'avis rendu est sans ambiguïté : l'interdiction du cumul, rappelée dans la loi du 26 juillet 1991, trouve sa source dans la loi du 14 septembre 1941.



SECOND DEGRE



Damotet/REA

Stagiaires en IUFM deuxième année

Tous les lauréats des concours de recrutement (agrégation, Capes, Capet, Capeps, PLP2, CPE) ayant précédemment exercé des fonctions à des titres divers (titulaires d'autres grades, maîtres-auxiliaires, fonctions d'éducation) seront affectés sur poste, en établissement. Les obligations de service seront celles de leur corps, sans décharge.

Ceux qui n'ont qu'une "courte pratique d'enseignant" (par exemple, les maîtres-auxiliaires ayant exercé pendant moins d'un an) ou qui ont changé de discipline ou de niveau d'enseignement bénéficieront d'une formation lourde (sic) de trois semaines. Les autres devront participer à des formations de courte durée, au plus près de l'établissement d'affectation.

La Mafpen sera chargée d'assurer une formation tout au long de l'année. Évidemment, elle devra assurer cette opération en redéployant ses propres moyens (reconversion des enseignants d'EMT, rénovation des bacs E et F). Excusez du peu ! Inadmissible ! Cette situation était celle des CPE et documentalistes de 1991, mis sur le terrain pour cause d'état d'urgence. Elle sera étendue à tous les cas de figure des stagiaires en situation.

Par ailleurs, les affectations (en IUFM comme en établissement) auront lieu pendant l'été. Pour être représentés dans les groupes de travail du ministère, pour que votre barème soit vérifié et respecté, pour être informés, adressez-vous au Sgen-CFDT 47/49, av. Simon Bolivar 75950 cedex 19. Tél : (16 1) 40 03 37 37

Indemnité "à taux modulable"

Prévue par le protocole d'accord sur la revalorisation, l'indemnité "à taux modulable pour responsabilités particulières des enseignants" prendra le relais de l'indemnité de professeur principal à la rentrée 1992. Elle concernera donc les enseignants de lycée et collège exerçant des responsabilités spécifiques en matière d'orientation. Les modalités précises d'attribution ne sont pas encore connues.

Le Sgen-CFDT demandera que la modulation se s'applique pas en référence aux statuts, mais bien aux responsabilités effectivement exercées et à la charge de travail correspondante. Rappelons que, lors du congrès de Nancy, le Sgen-CFDT a réaffirmé sa préférence pour les décharges de service.

Intégration dans le corps des certifiés

■ Listes d'aptitude, décret de 1972. Postes offerts : 20 % du nombre de personnels reçus aux concours de chaque discipline auxquels il faudrait rajouter 20 % des personnels intégrés par liste d'aptitude. Cette dernière disposition, consécutive à l'accord Durafour signé en 1990, n'a jamais été appliquée, ce qu'ont souligné les élus du Sgen-CFDT en commission paritaire (CAPN). Le ministère doit donc revoir ses calculs et offrir de nouvelles possibilités.

- La réunion de la CAPN documentation a été reportée au mois de juillet pour que le barème soit calculé de façon à prendre réellement en compte les années d'expérience.

- Le problème des diplômes se pose d'une manière aiguë dans certaines disciplines où toutes les possibilités offertes ne peuvent être utilisées, faute de candidatures recevables. Nous demandons que soit renégocié l'ensemble des titres et diplômes permettant l'intégration.

■ Intégration, décret de 1989 : 2591 possibilités offertes dans le second degré et 150 pour l'enseignement supérieur. Barème du dernier nommé : 8^e échelon, né le 1^{er} octobre 1949 (barre provisoire qui sera sans doute abaissée).

Un meilleur reclassement

Les professeurs certifiés stagiaires par concours seront désormais traités comme les agrégés et les professeurs de lycée professionnel : reclassement à compter du début du stage, à partir du 1^{er} septembre 1992. Cela revient, dans la plupart des cas, à gagner un échelon

ENSEIGNANTS

Recrutement d'euroéens

Sous condition de niveau universitaire équivalent, les ressortissants de la Communauté européenne pourront dorénavant se présenter aux concours de recrutement dans les corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Certaines organisations, dont le Snes, ont fait part de leurs réticences, demandant une vérification préalable des capacités linguistiques. Le Sgen-CFDT a estimé, d'accord avec le ministère, que le concours est en soi une épreuve de vérification, y compris de la maîtrise de la langue.

ADMINISTRATIFS

Titularisation en catégorie B

En application des accords Durafour, des agents contractuels administratifs de catégorie B qui étaient déjà en poste en 1983 vont être titularisés. Il leur faudra passer un examen professionnel, cette possibilité ne leur étant accordée qu'une fois. Les agents contractuels de quatrième catégorie sont, eux, écartés de la titularisation, au prétexte qu'ils sont rémunérés sur des indices ne relevant pas du niveau B. Injustice ! Il reste aussi à régler le cas de tous les non-titulaires qui ont été recrutés après 1983.



THERÈSE BOISDON, PRÉSIDENTE DE L'AGIEM

Les enseignants de maternelle connaissent tous l'AGIEM et son rôle capital en matière de pédagogie pour les jeunes enfants. Pourquoi avoir choisi cette année le thème du Temps ?

La décision n'est pas venue d'un coup. Tous nos adhérents, soit près d'un instituteur de maternelle sur quatre, participent, au sein des sections, à la réflexion de l'AGIEM. Nous sommes tous des praticiens et partons de notre réalité pour définir le thème choisi. Le Temps, et pas seulement les rythmes scolaires, c'est un sujet qui nous préoccupe depuis plusieurs années. C'est aussi l'un des concepts les plus difficiles à mettre en place à l'Ecole maternelle. Comment l'enfant vit-il la notion du temps ? Quel rôle de l'apprentissage ?

Mais l'école maternelle n'est pas la seule concernée par cette notion...

Non, bien sûr. Il y a toute une dimension "sociétale". Par exemple, la question des vacances met en jeu de très nombreux intérêts : industrie, tourisme, etc. Notre congrès vise à dépasser très largement le cadre de l'école. Il s'agit de donner aux congressistes et bien au-delà des éléments de réflexion.

Quels seront donc les principaux thèmes abordés par votre congrès ?

De grands noms de la Science interviendront en assemblée plénière. Ainsi, le biologiste Jean Bernard parlera du "Sang, témoin et pilote de l'histoire". L'astronome J. Heydmann et le philosophe B. Bourgeois se confronteront sur "l'espace et le temps".

Il y aura également une série de communications, faites le plus souvent par des inspecteurs généraux, sur le temps en biologie, le temps vu par les mathématiques, la conservation des œuvres, la

Réunir trois mille personnes dans les premiers jours de juillet, telle est la gageure que soutient chaque année l'Association générale des institutrices et des instituteurs des écoles et classes maternelles publiques (AGIEM). Cette année, leur congrès se tient à Versailles. Au menu : la notion de temps à l'école maternelle.



Thérèse Boisdon, présidente (à gauche) et Janette Cathalifaud, vice-présidente : "Pour beaucoup de parents, il faut aller le plus vite possible. Nous pensons qu'il faut respecter les rythmes de maturation des enfants".

musique dans le temps, le temps du philosophe et sur le temps de l'enfant/temps de l'école.

Six tables-rondes enfin, permettront des débats sûrement très riches autour de personnalités telles que le navigateur Loïc Peyron ou le cosmonaute Jean-Loup Chrétien. Au programme : temps des apprentissages, temps et cultures, temps et société, la relativité du temps vécu, temps et création, temps et réussite. Nous n'organiserons pas d'ateliers cette année. Nous avons, nous aussi, des pro-

blèmes de gestion... du temps. Il faut dire que beaucoup d'entre nous ont été très fortement impliqués dans la mise en place de la nouvelle politique à l'école (NPE).

Justement ! Il paraît que l'AGIEM est plutôt réticente. Les cycles (1), auriez-vous dit, ce serait la mort programmée de l'école maternelle !

C'est totalement inexact ! L'AGIEM est favorable à la continuité de l'apprentissage, pour la pédagogie diffé-

renciée ! Mais nous disons : attention aux dérapages !

Par exemple ?

Pas question de transformer la grande section de maternelle en "petit cours préparatoire (CP)". A la question : "Peut-on utiliser en grande section les outils du CP ?", nous répondons : non ! Nous avons de bons outils en maternelle. Et puis, c'est écrit dans la loi : "La section des grands fait partie intégrante du cycle 1". Cela dit, tout doit être fait en fonction de l'intérêt de l'enfant. L'enfant ira en cycle 2 quand il aura effectué les apprentissages du cycle 1, que cela se fasse en deux, trois ou quatre ans. Le mieux est, bien entendu, qu'il y ait accord entre les conseil des cycle 1 et 2.

Les institutrices de maternelle travaillent dans leurs classes avec des personnels des collectivités locales : les Asem. Quelle est votre réflexion sur ce partenariat ?

L'AGIEM a toujours agi pour que les Asem (assistante spécialisée d'école maternelle) soient reconnues comme des partenaires. Mais nous avons des exigences quant à leur recrutement et à leur formation. Plus largement, nous recherchons tous les contacts avec les personnels qui interviennent sur le champ de la petite enfance. Si nous parvenons à préciser les fonctions de chacun, il y aura réelle complémentarité. Dans l'intérêt de tous et des enfants particulièrement.

Propos recueillis par Jean-François Rossard

(1) La "nouvelle politique à l'école" découpe désormais la scolarité en cycles. Cycles des apprentissages premiers : les trois sections de la maternelle. Cycle des apprentissages fondamentaux : grande section, cours préparatoire, CE1. Cycles des approfondissements : CE2, CM1, CM2.

P E T I T E S A N N O N C E S

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

■ Printemps, été, rando-sans sac stages botaniques, Pyrénées, Alpes, Italie. Pascal Jarige, accompagn. en montagne 38880 Autrans.

Tél : 76 95 36 55

■ Prapoutel les 7 Laux (38), Massif de Belledonne, loue studio meublé 4 pers., 28 m², cuisine, sdb indépendante, tennis piscine, nombreuses activités. Juillet à septembre 1600 F/quinz.

Tél : 75 59 25 96 (HR)

■ Séj. linguistique Anglais adultes et familles, très sérieux, petit prix.

Tél : (16 1) 64 22 98 98

■ Tchécoslovaquie, location été, maison montagne. 1800 F/semaine

Tél : (1) 60 72 62 48

■ Ne jetez rien d'encore utilisable : nous collectons les appareils ménagers, meubles, vaisselle, literie, linge, etc. au profit des réfugiés politiques s'installant en France. Groupe accueil et solidarité 134, av. Léon Blum 92160 Antony. Permanence mardi et jeudi de 17 h 30 à 19 h 30.

Tél : 46 61 26 43.

■ A vendre Mémoires de Saint Simon; 21 tomes; édition Jean de Bonnot 1966 ; reliure cuir, excellent état.

Tél : 53 31 11 72 (soirée)

■ Haut-Doubs, loue à Mouthe (1000 m) studio tt confort, 4 personnes, randonnées, pêche, calme. Semaine : 1000 F.

Tél : 80 57 11 83

■ Loue Bretagne, Carantec, 4 pers. dans résidence, expo Sud, 50 m. mer, juin/juillet/septembre.

Tél : 40 61 20 38 (HR)

■ Loue maison, Paramé St Malo, bord de mer, tt confort, 7/8 personnes, jardin. Août : 2300 F/semaine. Tél : 20 57 09 70

■ Collectionneur cherche anciens protège-cahiers ou buvards avec pubs.

Tél : 76 36 66 10

■ A vendre ordinateur Amiga 500, écran couleur. Commodore 1084, lecteur de disquette 3 1/2 supplémentaire, manette + souris, livré : prise en main. Disquettes jeux + Workbench 1.3

Tél : 47 99 44 04 (le soir)

■ Fouesnant (29) à louer caravane, trois pers., juillet/août/septembre, plage 300 m., 600 F. la semaine. Tél : 20.92.01.87.

■ Institut du 92, permute pour Aquit., Rho-Alp. Lang-Rous, Midi-Pyr.

Tél : 46 31 34 73

■ Auvergne, La Bourboule, loue dans résidence bel appartement, tout confort, 5 pers. maxi, du 30/5 au 20/6 et septembre 1992. Prix/semaine.

Tél : 41.73.27.35

■ 7 Laux (38) loue F2 Cab, 6 pers., tt confort, balcon, ttes périodes, commerces, tennis, cheval, promenades, diff. animations.

Tél : 50 42 42 13

■ 7 Laux (38) vends F2 cab.cave, équip. 6 pers., tt confort, balcon.

Tél : 50 42 42 13

■ Vends F2, Villars-de-Lans centre, rdc, terrasse. Urgent, prix intéressant.

Tél : 79 54 30 61

■ Gérardmer (88) à louer grand meublé confortable, ttes périodes 3/4 personnes, 1000 à 1400 F/semaine, charges comprises.

Tél : 29 63 34 24

■ Loue Cap d'Agde, villa pour 5 pers., de mai à octobre, tout confort, proximité plages et tennis, piscine dans complexe, parking privé.

Tél : 81 67 05 70

■ Vds vélo dame mi-course Peugeot, état neuf (1991), 12 vitesses, éclairages, pte bagages. 1300 F. Tél : 79 36 06 39

■ Les Gets (74), loue appart 4 pers., tt confort, TV centre station, parking couvert, ttes périodes.

Tél : 26 87 06 67 (le soir)

■ Part. loue chalet à Gruissan Plage (Aude).

Tél : 68 47 92 73 (HR)

■ Savoie, échange 15 jours en août, grand appart duplex, centre ancien Chambéry, près montagne, 15 Km lac du Bourget, contre logement 4 pers. côte atlantique (même ville)

Tél : 79 96 28 15

■ Hyères (83), 5 Km mer, villa calme, s.a.m., cuis., 3 ch., grand jardin, 6/7 pers. Août. Proximité commerces. 2500 F/sem. Tél : 94 38 69 64

■ La Bourboule, Puy de dome, station été/hiver, à vendre beau 2 pièces + cuisine + sdb. dans ancien palace, vue sur Dordogne et volcans d'Auvergne. Prix : 190 000 F.

Tél : 50 76 05 85

■ Loue Bretagne Carantec, T 2 neuf, 32 m², 4 pers. expo sud, 50 m mer. Juin, juillet, septembre.

Tél : 40 61 20 38 (HR)

■ A vendre maison caractére XVIII^e, 200 m², centre village, moyenne Ardèche, 10 km Valence, cour. 55 unités.

Tél : 16.1) 42 41 26 67 (18/20 h)

■ Annecy Meythet (74), F2, 4 pers. 5 km du lac, plein sud. Juillet/août : 2700 F/quinz.

Tél : 50 51 09 63 ou 50 22 64 11 (le soir)

■ La Escala (Espagne) Sud baie de Rosas, collègue loue juin, juillet, aout, septembre, apprt duplex neuf, 3 chambres (8 couchages), 500 m plage

Tél : 68 83 35 03

■ Vds, Périgord, maison pierre mitoyenne, place petit village, très calme; F4, 30 km Angoulême. Meubles anciens. 14 u.

Tél : 53 56 14 34

■ Vds 309 GLD blanche mod.92, 6500 Km, libre début juin .

Tél : 81 34 64 81 (après 17 heures)

■ Paris près Gares Est-Nord, vds, cause mut., très bel apt. 72 m² dans imm. Hausmann rénové. Tél : (1) 48 24 07 41 (soir,WE).

■ Landes, Lac de Sanguinet (entre Arcachon et Biscarrosse) loue apt. tt confort sur terrain boisé et clos, semaine ou mois.

Tél : 58 78 63 93

■ Loue Chalet 8 pl. en Devoluy (05), alt. 1300 m, moyenne montagne, deux lacs à 25 km. Juillet : 3000 F/quinz., 5000 F/mois. Août : 3500 F/quinz., 6 000 F/mois. Croissant. Tél : 81 37 95 67 ou 81 33 22 12

■ Vds apprt. 3 pièces, 6 pers., deux terrasses, jardin, parking, meublé, confort, à Ulysse (zone naturelle), Port Leucate (Aude). Tél : 68 79 60 32

■ Vds camionnette Citroën C25D Turbo, 1990, 28 000 Kms, aménagée transport handicapés, avec hayon élévateur. Prix 170 000 F.

Tél : (16) 38 34 88 22 ou (16.1) 64 99 41 85.

■ Echange du 11/07 au 25/07 maison en montagne près Gap (05) contre maison proximité mer dans 56-29-22 pour 2 ou 3 personnes.

Tél : 92 50 03 07

■ Loue appartement proche de la plage Soulac/mer - l'Amélie (Gironde), 4 personnes, tt confort, (micro-ondes, lave-linge, télér, terrasse, parking privé). Location semaine, quinzaine ou mois, toute l'année.

Tél : 82 55 47 87

■ Méditerranée, loue super F3 (6/7 pers.) tt confort (lave-vais./lave linge/ tél), 2 balcons, sur plage Palavas du 11 au 25/7 ou du 8 au 22/8. 6500 F.

Tél : 67 54 05 74

■ Vds terrain à bâti avec CU, 2 000 m², campagne à 20 Km de St Etienne (42), parc du Pilat. 80 000 F.

Tél : 77.80.31.81 (HR)

■ Vds terrain à bâti avec CU, 2 000 m², campagne à 20 Km de St Etienne (42), parc du Pilat. 80 000 F.

Tél : 27 33 51 71

■ Région Rhône-Alpes, recherche location chalet ou maison en montagne (pas nécessairement dans station de ski) pour une dizaine de personnes pour réveillon 1992.

Tél : 79 87 51 87

■ Pralognan La Vanoise (73) loue studio 4/5 pers., tt confort, centre village, parking. semaine été : 1300 F.

Tél : 50 01 10 51 (le soir)

■ Les journées d'Anglicistes organisées par l'Association des professeurs de langues vivantes auront lieu du 1^{er} au 6 septembre 1992 à Clermont Ferrand. Thème : l'aide aux élèves. Pourquoi ? Comment ? Pour tout renseignement ou pour s'inscrire, écrire à Sylvaine Poumarat 17, av. Victor Hugo 63960 Veyre-Monton jusqu'au 25/07 et à Guy Desanti 16, rue des Tuiles-Haut 15100 St Flour du 25/07 au 31/08/92.

■ Loue T3 duplex, La Seyne sur mer (83), 4/6 pers., 600 m mer. Semaine hors saison : 1200 F; juillet/jout : 2 000 F. Possible week-end.

Tél : 74 86 35 39

■ Côtes d'Armor (22), loue maison tt confort 5 km de Paimpol, 3/4 pers. Libre du 11 juillet au 29 aout. 1800 F/semaine.

Tél : 96 55 90 89 ou 96 55 94 75

■ L'association Autisme et Education recherche un objecteur de conscience, élève-instituteur en IUFM ou instituteur déjà diplômé (spécialisé option D ou non), pour seconder une éducatrice employée par l'association, dans une classe spécialisée pour quatre jeunes enfants autistes, dans la banlieue rouennaise. Contacter M. Chaunu 41, rue Fréchon 76130 Mont-St-Aignan.

Tél : 35 76 30 81 (dom.); 35 71 00 15 (bur.).

■ St-Michel-de-Chaillol (05) loue apt. équipé pour 4/5 pers. séjour-cuisine, deux chambres, sdb. Ttes périodes et toutes dures. Randonnées. Piscine, plan d'eau à 7 Km. Golf 15 km. Equitation, tennis 1,5 km. Tél : 92 50 48 33

Une revue syndicale ouverte :

CFDT Aujourd'hui s'adresse à tous ceux qui veulent appuyer leur pratique sociale d'une réflexion critique et raisonnée de notre société.

Titres disponibles :

- 104 Organisation et risques du travail. 59 F.
- 103 Stratégies syndicales et questions d'organisation. 59 F.
- 102 Emploi et marchés du travail. 59 F.
- 101 Un monde sous tension. 59 F.
- 100 Numéro spécial. 59 F.
- 99 Qualifications, classifications. 58 F.
- 98 Syndicats et salariés tome 2. 58 F.
- 97 Syndicats et salariés tome 1. 58 F.
- 96 Pérestroïka. 70 F.
- 95 Alayser les risques du travail. 58 F.
- 92 Travail et risque industriel. 56 F.
- 91 L'Europe au féminin. 54 F.
- 90 Un syndicalisme en phase I. 54 F.
- 89 Turbulences de l'économie mondiale. 54 F.
- 88 L'extrême droite. 54 F.
- 87 Perspectives sur le syndicalisme. 52 F.
- 86 Syndicalisme et innovations. 52 F.

Abonnement pour un an : quatre revues et carnets

Tarif normal : 309 F
Tarif étranger : 335 F
Tarif adhérent CFDT : 229 F

Chèque à l'ordre de CFDT Presse
4, bd de la Villette
75955 Paris cedex 19.

A cfdt AUJOURD'HUI

*Exclusion
Cohésion sociale x Emploi*

Emploi et innovations sociales
Argentine, Suède, Italie :
d'autres syndicalismes
Vingt ans de syndicalisme :
la somme et le reste

n° 105

juin 1992